



HAAC

DECISION N° 016/HAAC/24/P

Fixant les dates et l'ordre de passage des messages des candidats aux élections municipales du 17 juillet 2025 sur les médias publics au terme du tirage au sort effectué le 25 juin 2025

**LE PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION,**

Vu la Constitution du 6 mai 2024 ;

Vu la loi N°2020-001 du 07 janvier 2020 portant Code de la presse et de la communication ;

Vu la loi organique N°2021-031 du 06 décembre 2021 modifiant la loi organique N°2018-029 du 10 décembre 2018 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Vu la loi N°2024-001 du 25 janvier 2024 portant modification de la loi N°2021-019 du 11 octobre 2021 portant Code électoral ;

Vu le décret N°2016-056/PR du 02 mai 2016 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Vu le décret N°2017-139/PR du 19 décembre 2017 portant désignation de Monsieur Pitalounani TELOU comme membre de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Vu le décret N°2025-006/PC du 28 mai 2025 portant réaménagement du calendrier électoral pour les élections municipales de 2025 ;

Vu l'arrêté N°01/HAAC/22/P portant cahier des charges et obligations générales des sociétés de radiodiffusion sonore et de télévisions privées commerciales ;

Vu l'arrêté N°02/HAAC/22/P du 02 aout 2022 portant cahier des charges et obligations des radiodiffusions sonores et télévisions communautaires ;

1

Vu l'arrêté N°002/HAAC/25/P du 11 juin 2025 Fixant les conditions de production, de programmation, de diffusion des émissions et de publication des informations relatives à la campagne électorale sur les médias publics pour les élections municipales du 17 juillet 2025 ;

Vu l'Arrêté N°006/HAAC/25/P du 11 juin 2025 portant autorisation des radiodiffusion sonores communautaires et rurales, à couvrir la campagne pour les élections municipales du 17 juillet 2025 ;

Vu la Décision N°015/HAAC/2025/P du 24 juin 2025, portant désignation des radiodiffusion sonores communautaires et rurales, à couvrir la campagne pour les élections municipales du 17 juillet 2025 ;

Vu le Règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du 17 avril 2019 approuvé par la Décision N°C-006/19 du 24 avril 2019 de la Cour constitutionnelle ;

Vu le procès-verbal N°001-2016 du 09 juin 2016 de la Cour suprême portant prestation de serment des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Vu le procès-verbal N°001/2017 du 29 décembre 2017 de la Cour suprême portant prestation de serment de Monsieur Pitalounani TELOU comme membre de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et la Communication ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Bureau de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 16 juin 2016 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 11 janvier 2018 ;

Vu le Code de déontologie des journalistes du Togo du 05 novembre 1999 ;

Vu le Code de bonne conduite du journaliste du 10 juin 2025 ;

APRES DELIBERATION EN PLENIERE

DECIDE :

Article premier : La présente Décision fixe les dates et l'ordre de passage des messages des candidats aux élections municipales du 17 juillet 2025 sur les médias publics (TVT, Radio Lomé, Radio Kara et Togo Presse).

Article 2 : Les messages et déclarations de candidats aux élections municipales du 17 juillet 2025 sont diffusés à la TVT, à Radio Lomé et à Radio



Kara et publiés dans le quotidien Togo presse selon les dates et l'ordre joint en annexe.

Article 3 : Les messages et déclarations des candidats aux élections municipales du 17 juillet 2025 sont diffusés à la TVT, à Radio Lomé et à Radio Kara et publiés dans le quotidien Togo Presse selon les dates et l'ordre joints en annexe

Article 4 : Les messages et déclarations des candidats des listes indépendantes aux élections municipales du 17 juillet 2025 sont diffusés sur les radios autorisées ou désignées conformément aux dispositions de l'Arrêté N°006/HAAC/25/P du 11 juin 2025 et de la Décision N°015/HAAC/2025/P du 24 juin 2025, portant respectivement, autorisation et désignation des radiodiffusion sonores communautaires et rurales, à couvrir la campagne pour les élections municipales du 17 juillet 2025.

Article 5 : Les directeurs des médias publics (TVT, Radio Lomé, Radio Kara) ainsi que ceux des radios autorisées ou désignées doivent prendre les dispositions nécessaires pour l'enregistrement des messages ou déclarations des candidats à partir du 29 juin 2025 et pour leur diffusion et publication aux dates ci-dessus indiquées.

Article 6: La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, est rendue publique et publiée au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 25 juin 2025

Le Président de la HAAC



Pitalounani TELOU

ONT SIGNE :

MM Pitalounani TELOU
Octave OLYMPIO
Nouwagnon AYENA
Badjibassa BABAKA
Kossi Kasséré SABI
Lalle KANAKE
Mme Aminata ADROU



HAAC

**TABLEAU DU TIRAGE AU SORT DE L'ORDRE DE PASSAGE DES MESSAGES
DES PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DES PARTIS POLITIQUES SUR
LES MEDIAS OFFICIELS AUX ELECTIONS MUNICIPALES DU 17 JUILLET 2025**

1) TELEVISION TOGOLAISE

PREMIER PASSAGE			
DATE	ORDRE	PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DE PARTIS POLITIQUES	DUREE
MARDI 1^{ER} JUILLET 2025	01	MCD	1 MINUTE
	02	DMP	1 MINUTE
	03	UNIR	5 MINUTES
	04	MPDD	1 MINUTE
	05	LE NID	1 MINUTE
	06	PDP	1 MINUTE
	07	UNT	1 MINUTE
	08	UFC-NET	1 MINUTE
	09	DMP-PSR	1 MINUTE
	10	NET-PSR	1 MINUTE
	11	PSR	1 MINUTE
	12	TOGO AUTREMENT	1 MINUTE
	13	ADDI-CAR-DMP	1 MINUTE
	14	PDR	1 MINUTE
	15	NET	1 MINUTE
	16	CLE	1 MINUTE
	17	BATIR	1 MINUTE
	18	TOGO D'ABORD	1 MINUTE
	19	UDS TOGO	1 MINUTE

	20	ADDI-NET	1 MINUTE
	21	UFC	3 MINUTES
	22	CAR	1 MINUTE
	23	MRC	1 MINUTE
	24	ADDI	1 MINUTE
	25	FDR	1 MINUTE
	26	ANC	3 MINUTES

DEUXIEME PASAGE			
DATE	ORDRE	PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DE PARTIS POLITIQUES	DUREE
MARDI 8 JUILLET 2025	01	DMP-PSR	1 MINUTE
	02	MRC	1 MINUTE
	03	TOGO D'ABORD	1 MINUTE
	04	MCD	1 MINUTE
	05	ADDI-NET	1 MINUTE
	06	DMP	1 MINUTE
	07	NET-PSR	1 MINUTE
	08	PDP	1 MINUTE
	09	UNT	1 MINUTE
	10	PSR	1 MINUTE
	11	TOGO AUTREMENT	1 MINUTE
	12	MPDD	1 MINUTE
	13	ANC	3 MINUTES
	14	UDS-TOGO	1 MINUTE
	15	ADDI-CAR-DMP	1 MINUTE
	16	UFC-NET	1 MINUTE
	17	ADDI	1 MINUTE
	18	FDR	1 MINUTE
	19	BATIR	1 MINUTE

	20	PDR	1 MINUTE
	21	NET	1 MINUTE
	22	CAR	1 MINUTE
	23	UFC	3 MINUTES
	24	LE NID	1 MINUTE
	25	UNIR	5 MINUTES
	26	CLE	1 MINUTE

TROISIEME PASSAGE			
DATE	ORDRE	PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DE PARTIS POLITIQUES	DUREE
LUNDI 14 JUILLET 2025	01	TOGO D'ABORD	1 MINUTE
	02	DMP-PSR	1 MINUTE
	03	UNT	1 MINUTE
	04	ADDI-NET	1 MINUTE
	05	PDR	1 MINUTE
	06	TOGO AUTREMENT	1 MINUTE
	07	CAR	1 MINUTE
	08	PDP	1 MINUTE
	09	PSR	1 MINUTE
	10	ADDI	1 MINUTE
	11	CLE	1 MINUTE
	12	UDS-TOGO	1 MINUTE
	13	MCD	1 MINUTE
	14	MPDD	1 MINUTE
	15	ANC	3 MINUTES
	16	ADDI-CAR-DMP	1 MINUTE
	17	UFC-NET	1 MINUTE
	18	UFC	3 MINUTES
	19	NET	1 MINUTE

3
JP

	20	FDR	1 MINUTE
	21	BATIR	1 MINUTE
	22	LE NID	1 MINUTE
	23	MRC	1 MINUTE
	24	UNIR	5 MINUTES
	25	NET-PSR	1 MINUTE
	26	DMP	1 MINUTE

2) RADIO LOME ET RADIO KARA

PREMIER PASSAGE			
DATE	ORDRE	PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DE PARTIS POLITIQUES	DUREE
MERCREDI 2 JUILLET 2025	01	UDS-TOGO	1 MINUTE
	02	BATIR	1 MINUTE
	03	DMP-PSR	1 MINUTE
	04	CAR	1 MINUTE
	05	UNT	1 MINUTE
	06	PSR	1 MINUTE
	07	NET	1 MINUTE
	08	UFC-NET	1 MINUTE
	09	TOGO D'ABORD	1 MINUTE
	10	PDR	1 MINUTE
	11	LE NID	1 MINUTE
	12	ADDI-CAR-DMP	1 MINUTE
	13	PDP	1 MINUTE
	14	UNIR	5 MINUTES
	15	ADDI	1 MINUTE
	16	DMP	1 MINUTE
	17	FDR	1 MINUTE
	18	ADDI-NET	1 MINUTE

	19	MCD	1 MINUTE
	20	MPDD	1 MINUTE
	21	MRC	1 MINUTE
	22	ANC	3 MINUTES
	23	TOGO AUTREMENT	1 MINUTE
	24	CLE	1 MINUTE
	25	NET-PSR	1 MINUTE
	26	UFC	3 MINUTES

DEUXIEME PASSAGE			
DATE	ORDRE	PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DE PARTIS POLITIQUES	DUREE
MERCREDI 9 JUILLET 2025	01	CAR	1 MINUTE
	02	UDS-TOGO	1 MINUTE
	03	LE NID	1 MINUTE
	04	PDR	1 MINUTE
	05	BATIR	1 MINUTE
	06	UFC-NET	1 MINUTE
	07	ADDI-CAR-DMP	1 MINUTE
	08	UNIR	5 MINUTES
	09	PDP	1 MINUTE
	10	TOGO AUTREMENT	1 MINUTE
	11	DMP-PSR	1 MINUTE
	12	ADDI	1 MINUTE
	13	NET-PSR	1 MINUTE
	14	CLE	1 MINUTE
	15	DMP	1 MINUTE
	16	TOGO D'ABORD	1 MINUTE
	17	UFC	3 MINUTES
	18	NET	1 MINUTE

5

	19	PSR	1 MINUTE
	20	ANC	3 MINUTES
	21	UNT	1 MINUTE
	22	MCD	1 MINUTE
	23	FDR	1 MINUTE
	24	MRC	1 MINUTE
	25	MPDD	1 MINUTE
	26	ADDI-NET	1 MINUTE

TROISIEME PASSAGE			
DATE	ORDRE	PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DE PARTIS POLITIQUES	DUREE
MARDI 15 JUILLET 2025	01	DMP-PSR	1 MINUTE
	02	TOGO D'ABORD	1 MINUTE
	03	MPDD	1 MINUTE
	04	MRC	1 MINUTE
	05	TOGO AUTREMENT	1 MINUTE
	06	FDR	1 MINUTE
	07	ANC	3 MINUTES
	08	NET	1 MINUTE
	09	PDP	1 MINUTE
	10	PSR	1 MINUTE
	11	UNIR	5 MINUTES
	12	ADDI-CAR-DMP	1 MINUTE
	13	UFC-NET	1 MINUTE
	14	UFC	3 MINUTES
	15	BATIR	1 MINUTE
	16	UDS-TOGO	1 MINUTE
	17	CAR	1 MINUTE



	18	DMP	1 MINUTE
	19	ADDI-NET	1 MINUTE
	20	CLE	1 MINUTE
	21	LE NID	1 MINUTE
	22	NET-PSR	1 MINUTE
	23	MCD	1 MINUTE
	24	ADDI	1 MINUTE
	25	UNT	1 MINUTE
	26	PDR	1 MINUTE

3) TOGO PRESSE

PREMIER PASSAGE			
DATE	ORDRE	PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DE PARTIS POLITIQUES	ESPACE
MARDI 1^{ER} JUILLET 2025	01	DMP-PSR	1/8 PAGE
	02	PDR	1/8 PAGE
	03	UFC-NET	1/8 PAGE
	04	MPDD	1/8 PAGE
	05	CAR	1/8 PAGE
	06	ANC	1/2 PAGE
	07	TOGO AUTREMENT	1/8 PAGE
	08	UDS-TOGO	1/8 PAGE
	09	UFC	1/2 PAGE
	10	ADDI- CAR-DMP	1/8 PAGE
	11	UNIR	1/2PAGE
	12	CLE	1/8 PAGE
	13	PDP	1/8 PAGE
	14	ADDI	1/8 PAGE
	15	NET	1/8 PAGE
	16	MCD	1/8 PAGE

	17	PSR	1/8 PAGE
	18	BATIR	1/8 PAGE
	19	NET-PSR	1/8 PAGE
	20	MRC	1/8 PAGE
	21	LE NID	1/8 PAGE
	22	ADDI-NET	1/8 PAGE
	23	TOGO D'ABORD	1/8 PAGE
	24	DMP	1/8 PAGE
	25	UNT	1/8 PAGE
	26	FDR	1/8 PAGE

DEUXIEME PASSAGE			
DATE	ORDRE	PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DE PARTIS POLITIQUES	ESPACE
MARDI 8 JUILLET 2025	01	UNT	1/8 PAGE
	02	ADDI	1/8 PAGE
	03	NET-PSR	1/8 PAGE
	04	BATIR	1/8 PAGE
	05	MCD	1/8 PAGE
	06	FDR	1/8 PAGE
	07	PDP	1/8 PAGE
	08	CLE	1/8 PAGE
	09	DMP	1/8 PAGE
	10	TOGO D'ABORD	1/8 PAGE
	11	ADDI-NET	1/8 PAGE
	12	PSR	1/8 PAGE
	13	LE NID	1/8 PAGE
	14	NET	1/8 PAGE
	15	UNIR	1/2 PAGE
	16	ADDI-CAR-DMP	1/8 PAGE

	17	CAR	1/8 PAGE
	18	MPDD	1/8 PAGE
	19	MRC	1/8 PAGE
	20	UFC	1/4 PAGE
	21	TOGO AUTREMENT	1/8 PAGE
	22	UDS-TOGO	1/8 PAGE
	23	ANC	1/4 PAGE
	24	PDR	1/8 PAGE
	25	DMP-PSR	1/8 PAGE
	26	UFC-NET	1/8 PAGE

TROISIEME PASSAGE			
DATE	ORDRE	PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENT DE PARTIS POLITIQUES	ESPACE
LUNDI 14 JUILLET 2025	01	UFC	1/4 PAGE
	02	PDR	1/8 PAGE
	03	CAR	1/8 PAGE
	04	MPDD	1/8 PAGE
	05	MRC	1/8 PAGE
	06	MCD	1/8 PAGE
	07	NET	1/8 PAGE
	08	LE NID	1/8 PAGE
	09	UNIR	1/2 PAGE
	10	ADDI-CAR-DMP	1/8 PAGE
	11	DMP-PSR	1/8 PAGE
	12	ANC	1/4PAGE
	13	ADDI	1/8 PAGE
	14	NET-PSR	1/8 PAGE
	15	CLE	1/8 PAGE
	16	TOGO AUTREMENT	1/8 PAGE

17	FDR	1/8 PAGE
18	UDS-TOGO	1/8 PAGE
19	UNT	1/8 PAGE
20	UFC-NET	1/8 PAGE
21	PDP	1/8 PAGE
22	DMP	1/8 PAGE
23	TOGO D'ABORD	1/8 PAGE
24	ADDI-NET	1/8 PAGE
25	PSR	1/8 PAGE
26	BATIR	1/8 PAGE

Fait à Lomé, le
Le Président de la HAAC



Pitalounani TELOU